

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Absents représentés :

MANGIN Flora représentée par SMANIOTTO Amélie, FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline

Absents excusés :

Madame Amélie SMANIOTTO et Madame Corinne AZEMAR ont été nommées secrétaires de séance.

Délibération n°: 26 09 27

Objet :

Commission d'Appel d'Offres : désignation des membres

RAPPORTEUR : Monsieur Raphaël SIMON

Madame le Maire rappelle que, par sa délibération n° 26 09 26 a adoptée au cours de la présente séance, le Conseil municipal a constitué une commission d'appel d'offres permanente et fixé les conditions de dépôt des listes ainsi que les modalités d'élection de ses membres.

Compte tenu de la population municipale de L'Escarène, inférieure à 3.500 habitants, la commission est présidée de droit par Madame le Maire ou son représentant. Trois membres titulaires et trois membres suppléants doivent être élus parmi les membres du Conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles L. 1411-5 et D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dépôt des listes :

À l'issue du délai de dépôt fixé par la délibération précitée, les listes suivantes ont été régulièrement déposées :

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260927-DE
Reçu le 05/10/2026 p. 1
Publié le 05/10/2026

Liste	Candidats titulaires (dans l'ordre de présentation)	Candidats suppléants (dans l'ordre de présentation)
Liste « majorité »	1. SIMON Raphaël 2. ARNULF Julien 3. CAUCHETEUX Virginie	1. GUIRAL Yoann 2. RATTI Philippe 3.
Liste « opposition »	1. VALLAURI Jean-Claude 2. DONADEY Pierre 3. DOTTAIN Laurence	1. PIALA Raoul 2. SOUMATI Damien 3.

À l'issue de l'appel à candidatures et du délai fixé par la délibération n° 26 09 26, si une seule liste a été régulièrement déposée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de présentation de cette liste, sans qu'il soit procédé à un scrutin, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Déroulement du scrutin :

Modalité de vote retenue :

Nombre de conseillers appelés à prendre part au vote :

Nombre de bulletins ou votes recueillis :

Bulletins blancs :

Bulletins nuls :

Suffrages exprimés :

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés divisé par trois, soit :

Opération	Liste « majorité »	Liste « opposition »
Suffrages obtenus	18	5
Sièges attribués au quotient	2	0
Sièges attribués au plus fort reste	2	1
Total des sièges obtenus	2	1

Proclamation des résultats :

Après attribution des sièges au quotient électoral puis, le cas échéant, au plus fort reste, sont proclamés élus membres de la commission d'appel d'offres permanente :

Rang	Membres titulaires	Membres suppléants
1	SIMON Raphaël	CAUCHETEUX Virginie
2	ARNULF Julien	GUIRAL Yoann
3	VALLAURI Jean-Claude	DONADEY Pierre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260927-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré

-Prend acte de la composition de la commission :

- Présidente de droit : Madame Céline DUQUESNE, Maire, ou son représentant ;
- Membres titulaires : les trois conseillers municipaux proclamés élus dans le tableau ci-dessus ;
- Membres suppléants : les trois conseillers municipaux proclamés élus dans le tableau ci-dessus, appelés à remplacer les titulaires dans les conditions et selon l'ordre prévus par les dispositions réglementaires applicables ;

-Précise que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée dans les conditions réglementaires.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

18 voix pour la liste majorité

5 voix pour la liste opposition

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRETAIRE DE SEANCE
AMELIE SMANIOTTO**



**LA SECRETAIRE DE SEANCE
CORINNE AZEMAR**



**MADAME LE MAIRE
CELINE DUQUESNE**



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260927-DE
Reçu le 05/10/2026 p. 3
Publié le 05/10/2026